



## Saisie du compte de mon fils

Par **Tutti\_frutti**, le **23/06/2011** à **12:02**

Bonjour,

Je dois de l'argent aux impôts, et le 6 mai le service des impôts a saisi les comptes en banque de mon fils de 12 ans (livret jeune et livret A).  
Cette saisie est accompagnée de frais de dossier de 92€ retirés du compte de mon fils.

Ont-il le droit? si non comment contester?

Bien à vous,

Par **Solaris**, le **23/06/2011** à **12:36**

Bonjour,

Si votre fils est le seul titulaire des comptes, c'est une erreur de la banque.  
Adressez-vous à votre conseiller rapidement.  
Mais pensez à payer votre dette sinon vous risquez d'avoir des mauvaises surprises.

Par **francis050350**, le **27/06/2011** à **12:27**

Bonjour ,

Solaris a non seulement raison , mais le fisc a commis une faute assimilable a de la

concussion. La solidarité au paiement des impôts directs ne jouent [s]qu'entre époux ou partenaires (pacs) .[/s] Ainsi pour les enfants à charge , il n'y a aucune raison de les rendre solidaires des impôts dus par leurs parents .

Vraiment l'agent du trésor qui a fait cela se croit tout permis . Si vous en avez les moyens ce qui hélas ne semble pas le cas cela vaudrait la peine de les attaquer au TGI pour fraude et extorsion de fonds .